

DÉCLARATION LIMINAIRE

CTL du 30 mars 2021

Monsieur le Président,

Les représentant.es des personnels sont convoqué.es ce jour à un Comité Technique Local avec à l'ordre du jour une nouvelle restructuration de services et une nouvelle organisation de l'accueil.

La CGT Finances Publiques Loiret s'étonne que la réorganisation des services du PRS et du SIE ne soit que consultatif. En effet, depuis le 23 décembre 2019, il n'est plus de la compétence des CHS d'étudier les restructurations mais de celle des CT. Nous demandons les dossiers complets des restructurations en cours: PRS/SIE, mais aussi SGC de Meung-sur-Loire, Cité Administrative Coligny...) conformément à la fiche méthodologique proposée par le CHSCT 45 du 26/09/2017 jointe, afin que les représentant.es des salarié.es puissent jouer leur rôle minimal de conseil et d'information envers les agent.es.

Nous avons constaté le malaise profond des agent.es, quelques soient leur fonction, dans les services déjà restructurés. Pour la CGT Finances Publiques Loiret, cela est révélateur de l'insuffisance de préparation et d'anticipation efficace de l'organisation du travail, d'information et d'écoute des agent.es concerné.es .

Cette situation résulte pour nous de la politique mise en œuvre depuis plusieurs années dans notre administration, qui vise à écarter les agent.es des décisions les concernant. Cette politique s'est d'ailleurs accentuée récemment avec la suppression rapide des prérogatives des élu.es en CAP et du CHSCT.

Concernant les nouvelles modalités d'accueil,

la CGT Finances Publiques Loiret déplore évidemment le délai trop court entre la présentation en CTL et leur mise en application au 1^{er} avril 2020, d'autant que ces modalités d'accueil ont déjà été présentées en « réunion plénière » aux agents des SIP du 18 au 25 mars 2021. Les agent.es ainsi que leurs représentant.es sont une nouvelle fois mis.es devant le fait accompli sans avoir leur mot à dire sur une organisation qui va impacter leur quotidien pour les mois et les années à venir. Par ailleurs, il s'agit de la déclinaison de règles d'accueil nationales laissant peu de place à l'ajustement local.

D'autre part, nous aurions pu à minima espérer une mise en place en début d'année qui aurait pu permettre aux agent.es concerné.es de s'adapter et de tester cette nouvelle organisation dans une période de moindre affluence des contribuables. Au lieu de ça, la mise en place aura lieu au démarrage de la campagne d'Impôt sur le Revenu, la période la plus surchargée de l'année.

Nous ne constatons d'ailleurs aucune prise en compte du contexte sanitaire actuel avec le maintien d'un.e agent.e de pré- accueil « mobile », donc présent.e en permanence sans protection face au milieu des usager.ères. Nous demanderons donc au CHSCT d'évaluer le respect des règles sanitaires de l'accueil.

C'est pourquoi nous revendiquons la mise en place d'un dialogue social respectant un fonctionnement démocratique qui permette aux représentants des personnels de prendre part aux décisions les concernant, à l'inverse exacte des pratiques actuellement mises en œuvre.

Nous demandons le rétablissement et même l'accroissement du rôle des élu.es du personnel partout dans notre administration, que ce soit dans les CAP, les CT et les CHSCT qui doivent continuer d'exister et de pouvoir jouer pleinement leur rôle. Sans cela, les personnels comme les usagers se trouveront confrontés à une administration autoritaire de moins en moins juste et efficace.